

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la séance plénière no1 de la Commission des pétitions

Chargée de l'examen de la Pétition au CC du FC Stade Lausanne Ouchy (M. Andrey) - NON à la suppression de terrains pour la pratique du football dans le cadre de la transformation du Stade Pierre de Coubertin (PE25/008)

Présidence :	Mme Christine GOUMAZ (soc.).
Membres présents :	Mme Paloma Graf (rempl. Mme Morand (Les Verts)) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; M. Serge TALLA (soc.) ; M. Frédéric STEIMER (rempl. M. Kulmiye (soc.)) ; Mme Coralie DUMOULIN (rempl. Mme Piron (PLR)) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; M. Jean-Blaise KALALA (rempl. Mme Schaffer (v'lib')).
Membres excusés :	Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) ; Mme Sevgi KOYUNCU (EàG) ; Mme Wai Heong WÜTHRICH (UDC).
Membres absents :	Mme Marion CENTELIGHE
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Émilie MOESCHLER, directrice de Sport et Cohésion sociale ; Mme Myriam PASCHE, cheffe du Service des sports M. Robert MOHR, responsable Unité infrastructures et projets, Service des sports.
Invité-e(-s) :	(pétitionnaires). Monsieur Charles Andrey et Monsieur Roger Burger
Notes de séances	Mme Marion CENTELIGHE
Lieu :	La séance a lieu dans la salle du Conseil communal.
Date :	11 septembre 2025
Début et fin de la séance :	17h00 – 18h00

1. Audition des Pétitionnaires

Monsieur le pétitionnaire, porte-parole, et Monsieur pétitionnaire 2, président du club, ont présenté les préoccupations du **FC Stade Lausanne-Ouchy (SLO)** qui compte environ **800 membres, dont 650 juniors**.

Problématique du SLO

- **Manque d'infrastructures actuel** : Le club évolue sur les terrains de Vidy et le terrain Juan-Antonio Samaranch. Avec un seul terrain synthétique, les installations sont déjà saturées (entraînements quotidiens de 16h30 à 21h45,

Conseil communal de Lausanne

matchs les week-ends), ce qui rend l'organisation extrêmement difficile, surtout en cas de pluie.

- **Impact des futurs travaux à Coubertin** : Les pétitionnaires s'inquiètent de la suppression du terrain n°5 et de la sollicitation des terrains n°1 et 2 pendant les travaux du nouveau Stade Pierre de Coubertin. Cette réduction temporaire aggraverait leur manque d'installations.
- **Augmentation de la demande** : Le club est contraint de **refuser du monde chaque année** (liste d'attente d'environ **200 à 600 personnes**) malgré l'objectif de formation de base et d'intégration de toutes les nationalités, en privilégiant les Lausannois. La demande pour le football féminin est également en forte augmentation.
- **Objectifs du club** : Les principaux objectifs sont la **pérennité du club** centenaire et la **formation des jeunes**, dont certains rejoignent d'autres clubs de haut niveau comme le Lausanne-Sport.

Les pétitionnaires ont soulevé le besoin urgent d'un **deuxième terrain synthétique**, un problème soulevé depuis sept ans. Ils ont souligné le bon travail et les relations transparentes avec le Service des Sports.

2. Questions et réponses

Questions sur le contexte et les solutions

- **Discussions avec la Municipalité** : M. le pétitionnaire 2 a confirmé des **discussions régulières et transparentes** avec le Service des Sports, qui est pleinement conscient de la situation. Le problème est un problème de financement et de dimensions du futur stade d'athlétisme.
- **Comparaison Tuilière** : Un-e commissionnaire a demandé une comparaison avec le centre sportif de la Tuilière (9 terrains, dont 6 synthétiques). La Municipale a confirmé que la problématique de la **sur-sollicitation** est la même, avec 18 clubs de football à Lausanne.
- **Synthétisation des terrains** : M. le pétitionnaire 2 a confirmé que la transformation d'un terrain en herbe en synthétique résoudrait leur demande de terrain supplémentaire.

Réponses de la Municipalité (Mme la Municipale et services)

- **Félicitations et constats** : La Municipale a félicité les pétitionnaires pour leur travail incroyable avec la relève et le développement de la section féminine. Elle a reconnu une **problématique plus large de listes d'attente** dans d'autres clubs et disciplines (ex. Vaudoise Aréna).

Conseil communal de Lausanne

- **Stade de Coubertin** : Le projet n'est **pas encore finalisé**. La Municipalité reviendra avec **plusieurs variantes** (le choix du Conseil communal déterminera l'impact : de 1 à 3 terrains de football concernés). La Municipalité s'engage à **tout faire pour ne pas réduire les terrains actuels**.
- **Nouveaux terrains** : Un terrain de football nécessite **8400 m²**, une surface difficile à trouver. L'augmentation de l'offre passera par la **transformation de terrains en gazon en synthétique** et l'ajout d'éclairage pour prolonger les heures d'entraînement.
- **Utilisation du nouveau stade** : Le futur stade de Coubertin est destiné à l'**athlétisme** et à la population, et ne peut pas être utilisé pour le football de manière continue, notamment pour des raisons de **sécurité** (mélange sprint/ballon) et d'installation. Le Stade Samaranch est réservé aux **équipes de haut niveau**.
- **Priorisation et Lausanne Région** : La Municipalité pourrait être amenée à **prioriser** les clubs ayant un fort mouvement junior et féminin. Il y a également une volonté de discuter avec **Lausanne Région** pour que d'autres communes développent leurs infrastructures et **soulagent la pression sur Lausanne** (la moitié des membres du SLO étant établis hors Lausanne).
- **Données Statistiques** : La cheffe de service a indiqué qu'il n'y a **pas de statistiques solides** sur les places refusées dans tous les clubs, les informations provenant principalement du bénévolat des clubs. La Municipalité obtient des chiffres sport par sport pour distinguer les problèmes de **coachs** de ceux d'**infrastructures**.

3. Délibération de la Commission

La Commission a débattu de la forme de la réponse à donner aux pétitionnaires.

- **Option "Étude et communication"** : Risque de paraître trop bref et de repousser la réponse.
- **Option "Étude et rapport-préavis"** : Donne plus de **force** à la pétition et permet d'intégrer la réponse dans le futur rapport-préavis déjà prévu sur le stade de Coubertin.

Conseil communal de Lausanne

Conclusion de la commission :

En application de l'art.73 lit. a) RCCL, la Commission a voté pour un **renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis**.

Étude et communication	Étude et rapport-préavis	Abstentions
3	6	0

Lausanne, le 07.10.2025

Le rapporteur/la rapportrice :
(signé) *Serge Talla*